

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN SOUTIEN DE LA MUNICIPALITE ANNEE 2023-2024

N°CLE

Pour les étudiants inscrits en études supérieures

0 \Box	Etudes onéreuses*		2	Numéro d'ide	ntifiant CLE (à reporter)				
	Projets spécifiques Tochez la case correspond			ıu préalable, obtei	votre demande vous devez avoir, nu la contribution locale étudiant. o ce dossier ne pourra être traité.				
Compléter l'ensemble des informations demandées :									
	☐ Madame* ☐ Monsieur* Date de naissance //								
NOM									
PRENOMS (nom de jeune fille le cas échéant)									
Adresse principale									
Adresse durant l'année universitaire									
Téléphone fixe Téléphone portable									
Adresse mail									
ETUDES ANTERIEURES :									
Dernier diplôme obtenu Année Organisme Organisme									
Adresse									
ETUDES EN COURS :									
Organisme									
Cadre réservé au service									
N°	Reçu le	Traité le	Courrier	envoyé le	Transmis comptabilité le				

4 Ces aides financières ne sont pas cumulables pour une même année scolaire. Les modalités de calcul et le montant maximal attribué sont définis par délibération du conseil municipal.

ETUDES ONEREUSES

Conditions à remplir :

- Être inscrit·e dans un cursus onéreux supérieur à 450 € (la sécurité sociale n'est pas prise en compte)
- Avoir sa résidence principale à Gennevilliers
- Être âgé∙e de moins de 28 ans au 1er septembre 2023

Documents à fournir :

- Un certificat de scolarité
- Un justificatif de paiement des frais d'inscription et de scolarité
- Un relevé d'identité bancaire au nom de l'étudiant e

PROJETS SPECIFIQUES

Conditions à remplir :

- Suivre ses études en province ou à l'étranger
- Avoir sa résidence principale à Gennevilliers
- Justifier de frais supérieurs à 450 €
- Être âgé·e de moins de 28 ans au 1er septembre 2023

Documents à fournir :

- Un certificat de scolarité
- Un justificatif de paiement des frais d'inscription et de scolarité
- Un relevé d'identité bancaire au nom de l'étudiant e
- Justificatif des frais engagés

En cas de stage:

 L'attestation de l'établissement scolaire précisant le caractère obligatoire ou facultatif du projet présenté

La copie de la convention de stage

Objet de la demande :						
Décrivez votre projet e	n quelques ligno	es				
La préparation de votr	e diplôme néce	ssite-t-elle un stage?				
			Facultatif Téléphone	Obligatoire		



6

Compléter l'une des deux demandes ci-dessous « Etudes onéreuses » ou Projets spécifiques »

ETUDES ONEREUSES								
VOS DEPENSES :								
Frais d'inscription Frais de scolarité TOTAL								
PROJETS SPECIFIQUES								
VOS DEPENSES :								
Frais d'inscription								
Frais de scolarité (livres, fournitures) *								
Transport (avion, train)								
Montant du loyer restant à votre charge								
TOTAL								
* Le matériel informatique n'est pas pris en charge								
Je reconnais l'exactitude des informations mentionnées.								
Gennevilliers le Signature								
Ce dossier est à retourner par mail à :								

dess.sse@ville-gennevilliers.fr

Si vous n'avez pas d'accès à internet, vous pouvez le déposer au service **Accueil-Démarches-Prestations**

Rez-de-chaussée de la mairie

Pour tous renseignements : Isabelle Geoffre 01.40.85.64.25

BON A SAVOIR

T RECEPTION JEUNES DIPLOMES

La Municipalité organise deux réceptions annuelles (CAP à BAC+3 et BAC+4 et plus).

Pour participer, les étudiants doivent s'inscrire en envoyant par mail à dess.sse@ville-gennevilliers.fr

- La copie de leur diplôme ou de leur relevé de notes
- Un justificatif de domicile et une attestation d'hébergement si le nom est différent
- La fiche d'inscription disponible sur le site de la ville

Pour plus d'informations : Isabelle Geoffre 01.40.85.64.25

L'organisation de ces soirées sera conditionnée par la situation sanitaire



RESEAU ETUDIANT

Le réseau étudiant est un dispositif municipal qui accompagne les étudiants dans la réalisation et la réussite de leurs études supérieures. Son objectif est d'assurer une transition efficace entre les études secondaires et les études universitaires.

Les activités du réseau étudiant se déroulent désormais à La Maison des Etudiants située au 15 rue Deslandes. Les horaires d'accueil sont de 19h à 22h du lundi au vendredi. Se renseigner après de l'équipe pour les horaires durant les vacances scolaires.

Pour plus d'informations : Boubacar Drame 01.40.85.68.48

RESIDENCE ETUDIANTE 13/15 rue Basly

Ouverte en septembre 2012, elle s'adresse aux étudiants, doctorants et post-doctorants. L'ALJT propose 144 studios à quelques minutes de la station de métro Gabriel Péri. Les candidatures peuvent être déposées sur le site alit.com/site-homer

Protections des données personnelles

Finalité du traitement : En tant que responsable de traitement, la commune de Gennevilliers met en œuvre un traitement de données personnelles vous concernant aux fins de gestion de l'attribution d'un soutien financiers pour les étudiants.

Base juridique de traitement: Ces traitements de données à caractère personnel ont pour base juridique l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique.

Destinataires des données : les données collectées sont communiquées aux personnels habilités de la commune.

Durée de conservation des données : Les données nécessaires à la gestion de l'attribution d'un soutien financier pour les étudiants sont conservées 10 ans (pièce justificative comptable).

Vos droits sur les données: Vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, d'effacement ainsi qu'un droit à la limitation du traitement.

Vous disposez également d'un droit à vous opposer à tout moment, pour des raisons tenant à votre situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base l'intérêt juridique, l'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique.

Vous disposez du droit de formuler des directives spécifiques et générales concernant la conservation, l'effacement et la communication des données post-mortem vous concernant. En ce qui concerne les directives générales, elles devront être adressées à un tiers qui sera désigné par décret.

Les demandes relatives à l'exercice de vos droits s'effectuent à l'adresse postale suivante :

Commune de Gennevilliers

A l'attention du délégué à la protection des données 177 avenue Gabriel Péri 92230 Gennevilliers

Où à l'adresse mèl : dpo@ville-gennevilliers.fr

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté.

Notre délégué à la protection des données : Le délégué à la protection des données de la commune de Gennevilliers est le cabinet Lexing Alain Bensoussan Avocats dont l'adresse courriel est dpo@ville-gennevilliers.fr

Vous pouvez le contacter pour de plus amples informations sur notre politique de protection des données.